

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional couvrant la période juillet 1985 - juin 1987 et, en particulier, la partie consacrée à la revue des soins infirmiers;¹

Rappelant la résolution WPR/RC33.R14 et la résolution WHA30.48 qui, inter alia, recommande aux Etats Membres d'entreprendre une étude complète des rôles et des fonctions des différentes catégories des personnels, y

¹Document WPR/RC38/2.

compris les infirmiers(ères) et sages-femmes, dans le contexte des programmes nationaux de santé, afin de les redéfinir et de les restructurer pour répondre, dans une démarche interdisciplinaire, aux besoins des communautés en matière de soins de santé primaires;

Rappelant la contribution des soins infirmiers aux soins de santé primaires et aux services de santé en général;

Rappelant la Déclaration de Tokyo, qui appelle de nouvelles stratégies pour l'éducation du personnel médico-sanitaire au vingt-et-unième siècle, et affirme la réorientation des services de santé vers les soins de santé primaires;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres:

1) de donner la priorité au renforcement de la planification des personnels chargés des soins infirmiers et des accouchements en entreprenant l'examen des rôles et des fonctions de chaque catégorie dans le cadre d'un plan national sur les personnels de santé;

2) d'intensifier les programmes de formation, de recyclage et d'éducation continue des personnels infirmiers et des sages-femmes;

2. PRIE le Directeur régional de continuer à coopérer avec les Etats Membres dans leurs efforts de renforcement des services infirmiers et obstétriques, en insistant particulièrement sur la planification et la formation des personnels.